

## Sommaire

P 1 - Mot de Monsieur le Maire

P 2 - PV du Conseil municipal

P 12 – Informations mairie

P 14 – Fête et célébration

P 16– A l'école

P 20 – Les Associations Digeoises



# Fête de la Châtaigne

## DIGES

**SAMEDI 19 OCTOBRE 2024**  
**de 8h à 18h**

**Vide grenier Marché Artisanal & Produits du Terroir**

- Boudin cuit sur place
- Châtaignes grillées sur grilloir géant
- Produits et farine issus de la châtaigne
- Jus de pomme pressé sur place
- Vin de noix • Buvette
- Restauration • Fête foraine

CDF



COMITÉ  
DES FÊTES  
DE DIGES

- Animations musicales avec  
LE GROUPE BRS  
LE GROUPE ONE SHOT
- Costumes traditionnels
- Exposition peintures, sculptures,  
photos, céramiques à l'église
- Exposition Avicole et matériel ancien

crédit: © www.daloon.com

L'YONNE  
RÉPUBLICAINE

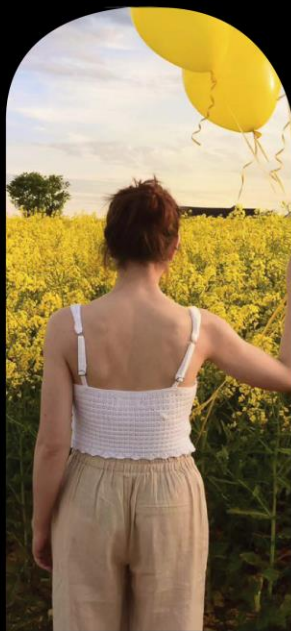
[cdf.diges@laposte.net](mailto:cdf.diges@laposte.net)



Septembre 2024

# EXPOSITION

DU 11 AU 20 OCTOBRE 2024\*  
ÉGLISE DE DIGES



VERNISSAGE  
LE 11/10/24 À 18 H

\*EXPOSITION  
LES 12 ET 13  
OCTOBRE  
APRÈS-MIDI  
LES 17-18-19-20  
OCTOBRE  
APRÈS-MIDI

AVEC  
ALEXEÏ DERNOV  
CATHERINE LONGATTE  
CLAIRE GROSJEAN  
UGO GUTTADORO  
SYLVIE CHARMEROY  
SOPHIE BARON  
ET  
LE CLUB PHOTO  
AUXERROIS

CDF



COMITÉ  
DES FÊTES  
DE DIGES

[cdf.diges@laposte.net](mailto:cdf.diges@laposte.net)

L'YONNE  
RÉPUBLICAINE





## Horaires d'ouverture :

### Mairie :

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h  
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30  
Samedi : 10h à 12h

### Agence postale :

**03.86.41.14.30**

Lundi, mardi, vendredi et samedi  
de 9h à 12h  
Mercredi de 10h à 12h

### Bibliothèque :

Mardi de 16h00 à 18h

### Permanence de Monsieur le Maire

Samedi de 10h à 12h et sur  
rendez-vous la semaine

### Site internet :

[mairiediges89.fr](http://mairiediges89.fr)

### Adresse mail :

[mairie.diges89@wanadoo.fr](mailto:mairie.diges89@wanadoo.fr)

### Facebook : Commune Diges

☎ : 03 86 41 12 89

Responsable de la publication :  
M. VANDAELE Jean-Luc

Responsable de la mise en  
page : Mme LEPRÉ Sandrine

## Etat civil

### Naissances



Le 16 mai 2024 de Izao MARTIN, Fils de Kévin MARTIN et  
Johanna GRIZEAU

Le 4 août 2024 de Eloïse DUFOUR GUIDAT, Fille de  
Arnaud DUFOUR et Axelle GUIDAT

Le 7 septembre 2024 de Amaël FARGES, Fils de Aurélia  
BOILEAU

Le 10 septembre 2024 de Bastien BRETAGNE, Fils de  
Nicolas BRETAGNE et Sophie LETOURNEL

**Toutes nos félicitations**

### Mariages



Le 22 juin 2024 de Guillaume GARDYE et Maryline PARIS  
Le 10 août 2024 de Primaël BILLARD et Lucie VARET  
Le 31 août 2024 de Marc COFFART et Ludivine BORKOWSKI

**Tous nos vœux de bonheur.**

### Décès



Le 29 mai 2024 de Philippe LETANG  
Le 15 août 2024 de Yvette MAILLOT  
Le 11 septembre 2024 de Martine JEANNEAU  
veuve LECHAIN

**Nos sincères condoléances**

### Nouveaux Arrivants

**Nous invitons celles et ceux à qui nous n'avons pas  
souhaité la bienvenue, à se faire connaître auprès  
du secrétariat de la mairie.**

# Mot de Monsieur le Maire

Septembre... Temps des rentrées...

Les mois de juillet et août ont surtout été marqués par les jeux olympiques et paralympiques très réussis : véritable jaillissement de tolérance, de joies, de courage, de fraternité et d'émotions partagés à l'échelle de la nation et du monde.

Que cette parenthèse enchantée puisse continuer à imprimer quelque peu sa marque.

A Diges, bien des animations festives ont eu lieu avec succès ; vous les retrouverez dans le bulletin. Je remercie tous les bénévoles et responsables des associations organisatrices : CLUB VTT ; FOOT CLUB DIGES-POURRAIN ; Association des Jeunes de Diges ; Comité des fêtes ; Club Marie Noël ; Club tennis ; les écoles, l'association de chasse.

Vous êtes facteurs de liens entre tous, semeurs d'amitié, de joies, de partage, de valeurs essentielles. Nous avons besoin de vous, continuez...

Le temps de la rentrée est maintenant arrivé. Chacun a continué ou repris son travail et la cour de l'école bruisse des cris et rires des enfants. Cette année, 78 enfants ont pris le chemin de l'école, soit 10% de plus que l'an dernier. C'est heureux !

Nous accueillons un nouvel enseignant, M. Nicolas SADOWSKI, qui remplace Mme Emma BONNIEUX que nous remercions. Bienvenue à M. Nicolas SADOWSKI.

Un merci particulier à Mme RAMEL SAVORET, directrice de l'école qui a initié la réalisation de la fresque sur le grand mur qui jouxte l'air de jeux pour enfants à la sortie du bourg, face à l'Agence postale. C'est une véritable réussite à laquelle ont participé tous les enfants de l'école.

Le chemin de randonnée de 13 km « Sentier des Puits de l'ocre », boucle qui démarre de Diges, est bien utilisé et très apprécié.

L'extension et l'aménagement des vestiaires au terrain de foot est en cours d'achèvement : date prévue fin septembre 2024.

Concernant la restauration de la charpente, toiture, assainissement de l'Eglise, l'architecte M. LERICHE, instruit le dossier de lancement du marché public et nous continuons la recherche de financement auprès du Conseil Départemental, la DRAC, La Région, la sauvegarde du patrimoine (lancement d'une souscription).

La toiture du hangar communal au hameau Arqueneuf, soufflé par la mini tornade de fin 2023, va également être refaite (prise en charge par l'assurance), de même que 2 toitures de bâtiments communaux sis dans le bourg.

Le projet de café-tabac, restaurant, épicerie, tiers-lieu associatif suit son cours. Les procédures sont longues car c'est un projet important et complexe. L'avant-projet sommaire a été réalisé par le cabinet d'architecture PANORAMA et présenté au Comité de pilotage. Une maquette a permis de mieux visualiser le projet. L'avant-projet détaillé est en cours.

Accompagnés de PANORAMA, de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, et du Directeur de l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre, nous présenterons le projet à l'Architecte des Bâtiments de France, à l'unité Qualité de la construction et accessibilité de la Préfecture d'une part, et aux « financeurs » (Conseil Régional, Conseil départemental, Etat) d'autre part, fin septembre. Nous espérons un bon accueil de leur part à ce projet structurant.

Vous trouverez dans les pages suivantes, une photo de la maquette.

Je vous invite dès maintenant à prendre part au repas des aînés qui aura lieu le dimanche 27 octobre, à la salle Marie Noël.

C'est bientôt la grande fête de la Châtaigne : samedi 19 octobre 2024, Venez nombreux en tant que visiteurs ou pourquoi pas devenez bénévoles ; n'hésitez pas, vous en serez très heureux ...

Jean-Luc VANDAELE

# PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **quatorze mars**, à 19 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, Adjoint. M. Yves LE BOULBIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD, M. Thomas DE BIE.

Absents et excusés : M. Frédéric BLIN, M. Michel NADIN, M. Sébastien GUILLOT, Mme Julie BARBIER.

Secrétaire de séance : M. Thomas DE BIE.

## **Délégations exercées** :

Aucune délégation n'a été exercée depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

## **1- Projet Café Restaurant multiservices tiers-lieu : Analyse des offres et attribution du marché de Maîtrise d'œuvre- Intervention de M. GRAMMAIRE du cabinet Massonnet**

**D.2024/10** visa Préfecture le 18.03.2024

Lors de la séance du 30 novembre 2023, le Conseil municipal approuvait le devis d'assistance à Maitrise d'ouvrage du Cabinet MASSONNET.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 24 janvier 2024. La limite de réception des plis a été fixée au 29 février 2024.

M. GRAMMAIRE du cabinet MASSONNET est intervenu en début de séance pour présenter le rapport d'analyse des 8 offres reçues.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet HVR Architectes Associés, sis à Noyers (89310) ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de base d'un montant de 161 280,00 € HT et l'option de mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), d'un montant de 17 280,00 € HT ; Soit un montant total HT de 178 560,00 €.
- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2031 du budget communal 2024 ;
- **MANDATE** le Maire pour signer les marchés de travaux et toutes pièces relatives à ce dossier.

## **2- Agence postale communale : renouvellement de la convention avec La Poste**

**D.2024/11** visa Préfecture le 18.03.2024

La convention définit les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans l'agence communale. La convention signée en 2006 arrivant à échéance, La Poste propose un nouveau projet de convention de partenariat dont les principaux changements sont les suivants :

- La convention est librement fixée entre 1 et 9 ans.
- La commune s'engage à ouvrir l'Agence postale 12h minimum / semaine.
- La commune peut faire la demande de proposer des services complémentaires (offres Mobile, tablettes Ardoiz pour les séniors, dispositif « veiller sur mes parents », etc...).
- Une rémunération valorisant l'activité, en plus de l'indemnité forfaitaire garantie.
- La formation de l'agent peut se faire en ligne.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention proposé par La Poste ;
- **DECIDE** de conclure la convention pour une durée de 9 ans ;
- **DECIDE** de maintenir les horaires actuels de l'Agence Postale : de 9h à 10h les Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi et de 10h à 12h le mercredi ;
- **MANDATE** le Maire pour signer la convention avec La Poste.

### 3- Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

**D.2024/12** visa Préfecture le 18.03.2024

Le Maire indique au Conseil municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Conformément à la délibération n°2024/06 du 18 janvier 2024 :

- un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 09 au 14 février 2024 ; un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.
- Un avis dans la presse a été publié le 29 janvier 2024.

Le Maire présente le bilan de cette concertation :

- 2 personnes ont consulté le dossier sans consigner, ni émettre d'avis sur le registre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) telles qu'elles ont été proposées dans la délibération n°2024/06 du 18 janvier 2024.

**D.2024/13** visa Préfecture le 18.03.2024

La Société BORALEX développe un projet de parc photovoltaïque sur les communes Escamps-Diges et va procéder à la création d'une société qui détiendra les droits et autorisations administratives de ce projet.

Le Maire a reçu un courrier proposant à la commune d'entrer au capital de cette société.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire entrer la commune au capital de la société qui détiendra les droits et autorisations administratives du projet de parc photovoltaïque Escamps-Diges.

### 4- Création d'un poste d'Adjoint Administratif et d'un emploi non permanent

Le Maire rappelle la demande de mutation de l'agent chargé du secrétariat et de l'accueil. Lors de la création de ce poste en 2019, la délibération ne mentionnait pas qu'il pouvait être ouvert à des contractuels de la fonction publique territoriale.

Après avoir lancé la procédure de recrutement, il en résulte qu'un agent non titulaire de la fonction publique a le profil recherché pour ce poste.

Il convient donc de procéder à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet, qui pourra être pourvu soit par un agent titulaire, soit par un contractuel de la fonction publique.

Le poste créé en 2019 sera supprimé ultérieurement.

#### **D.2024/14** visa Préfecture le 18.03.2024

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

**Le maire informe le Conseil municipal** que, compte tenu de la demande de mutation de l'adjoint administratif en charge de l'accueil et du secrétariat, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

#### **Le maire propose au Conseil municipal :**

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif territorial à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine pour assurer l'accueil et le secrétariat de la mairie, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Administratif Territorial ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.
- Le niveau de recrutement minimum est la possession du diplôme du BAC ou BAC PRO, ou une expérience professionnelle dans le domaine du secrétariat et de l'accueil.
- Le niveau de rémunération de l'emploi créé : IB 367 / IM 366.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire à procéder au recrutement et signer le contrat le cas échéant.

-

#### **D.2024/15** visa Préfecture le 18.03.2024

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 1°;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

#### **Le Maire rappelle au Conseil municipal que :**

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la période de confection des budgets, de l'accroissement significatif des demandes d'urbanisme, de la sortie imminente du bulletin municipal, et de l'enregistrement de toutes les concessions sur le nouveau logiciel Cimetière, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin

d'assurer les missions d'accueil et de secrétariat, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, conformément à l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique.

**Après avoir entendu Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :**

- De créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Que cet emploi non permanent est créé pour une période de 1 mois et 1 semaine, allant du 25 mars 2024 au 30 avril 2024 inclus, à temps non complet et à raison de 30 heures hebdomadaires.
- Que l'agent occupant ce poste devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secrétariat et l'accueil.
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial, échelon 1.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de travail
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## **5- Investissement 2024 : autorisation d'engagement et de mandatement**

**D.2024/16** visa Préfecture le 18.03.2024

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2024, selon la ventilation suivante :

Chapitre / Article	BP 2023	Ouverture par anticipation proposée 2024
21/211 Terrain	550,00 €	137,50 €
21/2135 Installations générales, agencements	184 284 €	46 071 € €
21/2138 Autres constructions	162 000 €	40 500 €
21/21561 Matériel roulant	21 100 €	5 275 €
21/21568 Autres matériels et outillages incendie	15 000 €	3 750 €
21/21568 Autres matériels et outillages voirie	15 000 €	3 750 €
21/2158 Autres installations, mat. et outillages	15 000 €	3 750 €
21/2182 Matériel de transport	25 000 €	6 250 €
21/2184 Mobilier	1 000 €	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>438 934 €</b>	<b>109 733,50 €</b>



## 6- Questions diverses

- Le 24.03.2024 un atelier de taille des arbres fruitiers sera organisé dans le verger conservatoire. L'information sera diffusée sur le site internet de la commune, Facebook et Panneau Pocket.
- La Commission Finances se réunira le 27.03.2024 à 20h30.
- Le Conseil municipal se réunira le 11.04.2024 à 20h30 pour le vote des budgets.
- Les travaux d'extension des vestiaires du stade commenceront la 3<sup>ème</sup> semaine du mois d'avril 2024.

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le **onze avril**, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire**.

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoint.

M. Michel NADIN, Mme Martine VOIRIN, Mme Dominique BOUVIER, Mme Céline ZIEJZDZALKA, M. Julien ARNAUD.

Absents et excusés : M. Yves LE BOULBIN (pouvoir à M. Michel NADIN), M. Sébastien GUILLOT (pouvoir à M. Frédéric BLIN), Mme Julie BARBIER, M. Thomas DE BIE.

Secrétaire de séance : Mme Christiane MAUPRONT.

### 1. Projet Café Restaurant multiservices tiers-lieu : Analyse des offres et attribution du marché de Maîtrise d'œuvre- Intervention de M. GRAMMAIRE du cabinet Massonnet

**D.2024/17** visa Préfecture le 19.04.2024

Vu la délibération n°2024/10 du 14 mars 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet HVR Architectes Associés, sis à Noyers (89310) ;

Vu l'erreur de calcul de la note financière des candidats dans le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'après correction, le classement final des candidats se trouve modifié et que le bureau d'architecture PANORAMA est classé premier ;

Après avoir pris connaissance des résultats recalculés et de la nouvelle analyse, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 abstentions :

- **ANNULE** la délibération n°2024/10 du 14 mars 2024 ;
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'architecture PANORAMA, sis à Paris (75020) ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de base d'un montant de 1 152 000,00 € HT ;
- **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2031 du budget communal 2024 ;
- **MANDATE** le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes pièces relatives à ce dossier.

### 2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

#### - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

**D.2024/18** visa Préfecture le 25.04.2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

**Le Conseil municipal :**

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**- BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

**D.2024/19** visa Préfecture le 25.04.2024

Après avoir présenté le budget, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice **2023**, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de Mme Sandrine LEPRÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui propose au vote le compte administratif **2023** du **BUDGET PRINCIPAL** de la commune, qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	948 087,35 €	154 698,61 €
DEPENSES	772 831,04 €	185 822,86 €
Résultat exercice	175 256,31 €	-31 124,25 €
Résultat antérieur reporté	428 658,39 €	-42 187,65 €
Résultat de clôture 2023	603 914,70 €	-73 311,90 €
Restes à réaliser (RAR)		-20 200,00 €
Résultat de clôture après RAR	603 914,70 €	-93 511,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-administratif **2023**.

**- BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

**D.2024/20** visa Préfecture le 25.04.2024

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte-administratif **2023** du **BUDGET PRINCIPAL** de la commune ;

Après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : ..... 603 914,70 €
- Déficit d'investissement : ..... - 73 311,90 €
- Déficit d'investissement après Restes à réaliser : - 93 511,90 €

**Considérant** que le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 comme suit :
  - Recettes d'investissement Art.1068- Dotation de réserves : 93 511,90 €
  - Recettes de fonctionnement Art.002- Excédent reporté : 510 402,80 €
- **CONSTATE** le report du résultat déficitaire d'investissement 2023 au budget primitif 2024 :
  - Dépenses d'investissement Art.001- Déficit reporté : .. 73 311,90 €

#### - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAXES 2024

**D.2024/21** visa Préfecture le 25.04.2024

Selon l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2024, **le produit fiscal 2024** attendu est le suivant :

2024	Base imposition	Taux votés	Produit fiscal
Taxe foncière bâties	782 000 €	43,77%	342 281 €
Taxe foncière non-bâties	109 300 €	38,99%	42 616 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	108 200 €	11,61%	12 562 €
<b>Produits attendus</b>			<b>397 459 €</b>
<i>Allocations compensatrices</i>			11 966 €
<i>Coefficient correcteur</i>			-57 567 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL AU TITRE DE LA FISCALITE PROPRE</b>			<b>351 858 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties pour 2024 ;
- **DECIDE** d'augmenter de 0,80 le taux de la taxe d'habitation sur les résidence secondaires pour 2024 ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024

**D.2024/22** visa Préfecture le 17.04.2024

- VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 4, L. 712-13 et L. 713-2,  
 Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, notamment son article 1er ;  
 VU l'article 4 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 ;  
 VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;  
 VU le décret n° 2019-133 du 25 février 2019 modifié portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif ;  
 VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;  
 VU le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires ;  
 VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;  
 VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 14/03/2024 ;  
 Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'instituer, après avis du comité social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la collectivité.  
 Peuvent bénéficier de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, les agents publics (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ; à temps complet, temps non complet ou à temps partiel) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
- Avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
  - Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;

- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Sont déduits de cette rémunération brute annuelle : la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), les astreintes, les heures complémentaires, les Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires (IFTS) et l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts (soit 7500 €). Sont exclus du bénéfice de la prime : Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur (PPV), les élèves et étudiants en formation professionnelle ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage.

L'assemblée délibérante détermine le montant de la prime dans la limite des plafonds prévus pour chaque niveau de rémunération :

Rémunération brute perçue au titre de la période du 01.07.22 au 30.06.23	Montant maximum de la prime
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Dans le cas des agents n'ayant pas été employés et rémunérés durant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute de référence doit être proratisé

Le montant de la prime est proratisé en fonction de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 01.07.2022 au 30.06.2023.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 7 voix pour et 5 abstentions, DECIDE :**

- **d'instaurer** la prime de pouvoir d'achat selon les montants indiqués ci-dessus
- **de verser** cette prime en une seule fois et selon les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- **d'autoriser** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- **de prévoir** et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- **que la présente délibération entre en vigueur le 15 avril 2024.**

**D.2024/23** visa Préfecture le 25.04.2024

Le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2024 et ses annexes, dont le volume global se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 483 325,80 €	1 483 325,80 €
Investissement	940 370,07 €	960 570,07
Restes à réaliser	25 300,00 €	5 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 448 995,87 €</b>	<b>2 448 995,87 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif **2024** tel qu'il est résumé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble des annexes du budget primitif **2024**.

### 3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

#### - BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

**D.2024/24** visa Préfecture le 25.04.2024

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire, sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

**Après** s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2023** ;

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures.

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal :

- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier au 31 décembre 2023**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE à l'unanimité**, que le compte de gestion du **BUDGET ASSAINISSEMENT** dressé, pour l'exercice **2023** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### - BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

**D.2024/25** visa Préfecture le 25.04.2024

Après avoir présenté le budget, les décisions modificatives, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats émis, les bordereaux de titres de recettes et de mandats de l'exercice **2023**, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence de Mme Sandrine LEPRÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui propose au vote le compte administratif **2023** du **BUDGET ASSAINISSEMENT**, qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	18 498,38 €	13 705,38 €
DEPENSES	14 913,69 €	36 613,94 €
Résultat exercice	3 584,69 €	- 22 908,56 €
Résultat antérieur reporté	57 215,42 €	-999,73 €
Résultat de clôture 2023	60 800,11 €	- 23 908,29 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-administratif **2023**.



## - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

D.2024/26 visa Préfecture le 25.04.2024

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte-administratif **2023** du **BUDGET ASSAINISSEMENT** de la commune ;

Après avoir constaté les résultats de clôture suivants :

- Excédent de fonctionnement : 60 800,11 €
- Déficit d'investissement : ..... - 23 908,29 €

**Considérant** que le résultat d'investissement reste toujours en investissement, et que le résultat de la section fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

- Recettes d'investissement Art.1068- Dotation de réserves : 23 908,29 €
- Recettes de fonctionnement Art.002- Excédent reporté : 36 891,82 €

- **CONSTATE** le report du résultat déficitaire d'investissement 2023 au budget primitif 2024 :

- Dépenses d'investissement Art.001- Déficit reporté : ..... 23 908,29 €

## - BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2024

D.2024/27 visa Préfecture le 25.04.2024

Le Maire propose au Conseil municipal un budget primitif 2024, dont le volume global se résume comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	55 016,82 €	55 016,82 €
Investissement	37 806,29 €	37 806,29 €
TOTAL	92 823,11 €	92 823,11 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif 2024 tel qu'il est résumé ci-dessus.

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement et extension des vestiaires : la première réunion de chantier a eu lieu ce jeudi 11 avril 2024. Les travaux commenceront la semaine prochaine.

- Etudes Cimetière : le devis présenté par le Groupe Elabor pour la reprise de la base de données sera revu à la baisse. Il faudrait revoir le prix des concessions et terminer le règlement intérieur.

- Rentrée scolaire 2024 : il a été comptabilisé qu'environ 77 élèves feront leur rentrée scolaire à l'école de Diges.

- La commission des écoles se réunira le 21 mai à 20h30.

## Informations mairie

- **Déclarations préalables de travaux et Permis de construire :**

### Déclarations Préalables :

Le 29.03.2024 par **EDF ENR** pose de panneaux photovoltaïques à Sauilly/ Accord tacite

Le 08.04.2024 par **M. DISHLI Arthur** de Sauilly- pose clôture et portail / Accord tacite

Le 23.04.2024 par **Mme DUCHESNE Yveline** du bourg- Ravalement de façade/ Accordé sous réserves

Le 29.05.2024 par **la Sté Monabee-** pose de panneaux photovoltaïques au Crot de la Reine / Accordé

Le 02.05.2024 par **M. SAUTEREAU Davis** des Fritons d'en Haut- Installation d'une piscine/ Accordé

Le 03.05.2024 par **Mme GUET Eliane** de Volvent- Création de 2 fenêtres et fermeture d'ouvertures/ Accordé

Le 13.05.2024 par **Mme BLANCHO Manon** à Les Barrats- Création de vélux et changement de couleur des ouvertures/ Accordé

Le 27.05.2024 par **la Commune de Diges** à Arqueneuf- Dépose et pose de toiture + remplacement des portes/ Accordé

Le 30.05.2024 par **Mme MOURAUD Pauline** des Guicharmes- modification de clôture/ Accordé

Le 03.06.2024 par **M. FONTANGE Anthony** du Crot de la Reine- Installation d'un portail avec 3 piliers+ mur/ Accordé

Le 16.06.2024 par **EDF ENR** Installation d'un générateur photovoltaïque au Colombier/ Accordé

Le 20.06.2024 par **Mme PROT Helga** de Sauilly- Ravalement de façades + pose rive de toit/ Accordé

Le 11.07.2024 par **M. COUCKE Cyril** de Volvent- pose de panneaux photovoltaïques/ Accordé

Le 09.07.2024 par **M. ROLLIN Jean-Luc** des Méhuts- pose de panneaux photovoltaïques/ Accordé

Le 19.07.2024 par **M. GIRARDIN Damien** des Guicharmes- Pose d'une Lucarne et construction d'un carport/ Accordé

Le 26.07.2024 par **Madame GAJAC Océane** à Sauilly- remplacement portail + clôture/ Accordé sous réserves

Le 29.08.2024 par **M. DURAND Guillaume** de Sauilly- Remaniement toiture/ Accordé

Le 09.09.2024 par **EDF ENR** Installation d'un générateur photovoltaïque à Sauilly/ en cours d'instruction.

Le 09.09.2024 par **M. DUFLOT Baptiste** à Sauilly- création d'une ouverture/en cours d'instruction

### Permis de Construire :

Le 22.04.2024 par **l'Entreprise GASSET Anthony** aux Petites Concises- construction d'un Hangar avec Panneaux photovoltaïques/ Accordé



**Dans le cadre d'une demande d'installation de panneaux photovoltaïques Merci d'informer au préalable le secrétariat de la mairie, en précisant le nom de l'entreprise choisie.**

- **Travaux et projet :**

#### **Extension vestiaires :**

Les travaux sont terminés et la réception aura lieu le jeudi 26 septembre prochain.

#### **Réfection toiture église :**

Les travaux devraient démarrer dans le 1<sup>er</sup> semestre 2025.

#### **Cabinet médical :**

Tous les travaux d'aménagement du cabinet médical sont pratiquement terminés pour une arrivée du médecin très prochainement. Pour partie ces travaux ont été réalisés par les agents

communaux avec l'aide d'une personne de la Communauté de Communes de Puisaye Forterre pour l'électricité.

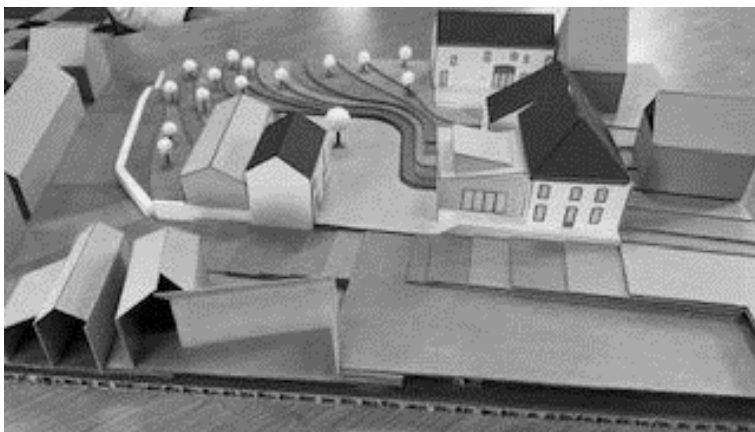
**Réfection du parking de la poste et de la cour commune des logements** : le grattage et balayage ont eu lieu avant réfection totale

**Projet café-Restaurant-Epicerie-Tiers-lieux :**

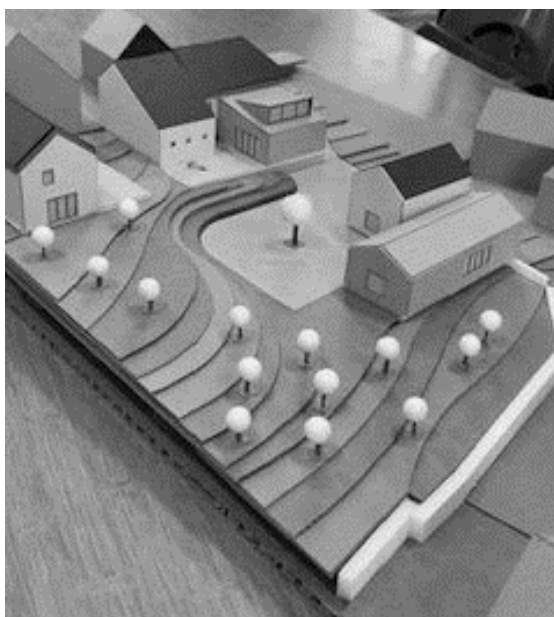
Le jeudi 29 août dernier, une réunion a eu lieu en présence de PANORAMA, cabinet d'architectes, du cabinet MOISSONNET, maîtrise d'ouvrage, des personnes de la Communauté de Communes Puisaye-Forterre, de Monsieur le Maire, des élus et de la représentante du groupe de travail citoyens.

Une maquette du projet a été produite par le cabinet d'architectes, en voici les photos :

Vue de la place de la mairie



Vue en arrivant par la route de Leugny



- **Rentrée scolaire**

Lundi 2 septembre, 77 enfants ont fait leur rentrée scolaire.

Pour cette rentrée nous accueillons : Monsieur Nicolas SADOWSKI en remplacement de Madame Emma Bonnieux.

La répartition des classes est la suivante :

- Petite et moyenne section de maternelle : Anne Defaut, avec Anaïs Robert faisant fonction d'ATSEM : 16 élèves
- Grande section de maternelle et CP : Diane Jobard Cunault avec Barbara Louchart faisant fonction d'ATSEM : 23 élèves
- CE1-CE2 : Brigitte Ramel-Savoret : 21 élèves
- CM1-CM2 : Monsieur Nicolas Sadowski : 16 élèves.

75 enfants fréquentent la cantine scolaire. Les repas sont préparés sur place par Franck (cuisinier mis à disposition par la société API) en respectant la part de produits locaux et de repas végétariens tels qu'encadrés par la loi Egalim.

## Fête et célébration

- **Médaille Daniel CHALMEAU**

Lors de la commémoration du 11 novembre, Monsieur le Maire a eu l'honneur de décorer Monsieur Daniel CHALMEAU.



- **Fête des voisins à Varennes**

Malgré le temps maussade et frais, la bonne humeur était au rendez-vous

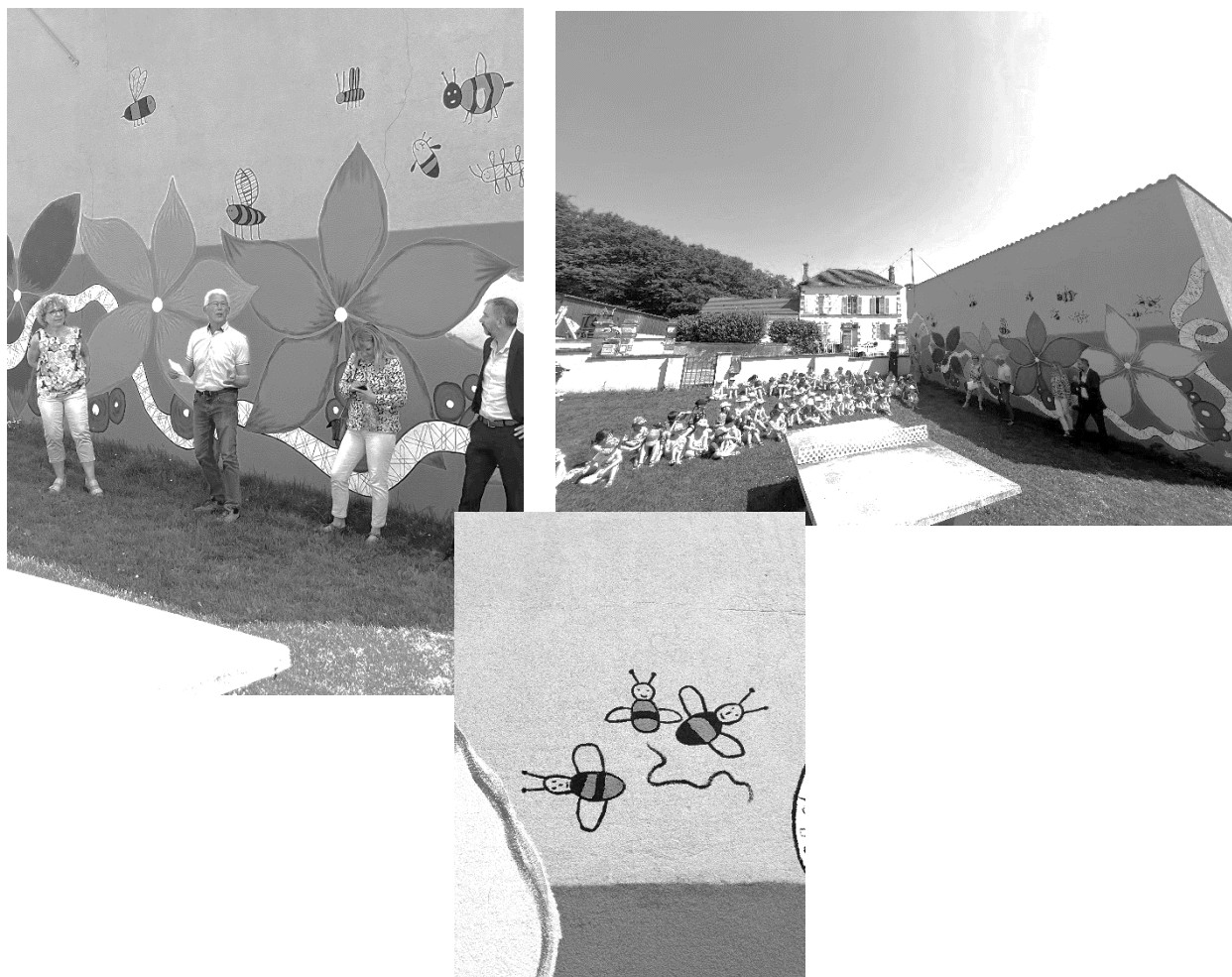
Le soir du 29 mai 2024 à Varennes où environ 25 personnes s'étaient retrouvées pour célébrer la fête des voisins autour d'un buffet garni et varié !

**Rendez-vous l'année prochaine !**



- **Inauguration de la fresque :**

L'inauguration a eu lieu le 27 juin 2024 à 11h30 en présence de Monsieur le Maire, des élus, des enfants et instituteurs, de l'artiste qui a accompagné ce projet, de l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale et de la conseillère pédagogique



Cette fresque vient égayer notre entrée de village, bravo pour cette réalisation !

- **Repas des aînés :**

Le repas des aînés pour les 65 ans et plus de la commune se déroulera le **dimanche 27 octobre à midi** à la salle des fêtes Marie-Noël. Ce repas est ouvert à tous mais si vous avez moins de 65 ans ou si vous n'êtes pas de la commune, le repas sera payant.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant auprès du secrétariat de la mairie au 03.86.41.12.89

ET si vous avez besoin que quelqu'un aille vous chercher et vous ramène, faites-le savoir.



Venez nombreux pour partager un moment de convivialité !



## A l'École

La deuxième partie de l'année scolaire fut tout aussi pleine de projets et sportive que la première !



En avril, à l'occasion de la semaine paralympique, des joueurs de basket fauteuil du stade auxerrois sont venus faire connaître leur sport. Ce fut un moment de prise de conscience, pour les élèves, que le handicap n'empêche pas de vivre comme les autres. Ils ont même expérimenté cette activité.

A la même période, les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 se sont données à fond pour le cross inter-écoles (Toucy, Pourrain, Leugny) autour de l'étang de Toucy. Les élèves des PS/MS leur ont remis les médailles qu'ils avaient confectionnées. Toute l'école a donc participé à l'évènement !



En mai, l'USEP a organisé une randonnée dans l'Auxerrois (14 kms) à laquelle ont participé les classes de GSCP, CE1/CE2 et CM1/CM2.



Ensuite, les classes de GS au CM2 ont finalisé leur cycle rugby avec une journée de rencontres inter-écoles (Saints, Ouanne) à Toucy durant laquelle les élèves ont obtenu leur diplôme de rugbyman.

Par ailleurs, tous les enfants ont bénéficié d'un cycle de tennis financé par le club de tennis de Diges, animé par le professeur Bertrand Dudon. Ces séances ont permis la découverte de ce sport et de travailler la coordination et la concentration.



En juin, tous les enfants ont participé aux Usepiades, journée d'épreuves sportives en équipes inter-écoles avec une organisation façon jeux Olympiques ! Grand moment de solidarité et de goût de l'effort !



Les olympiades de lecture se sont déroulées également dans le même esprit avec des équipes composées d'élèves de GS au CM2, les grands aidant les petits et les petits écoutant sagement la lecture des grands.



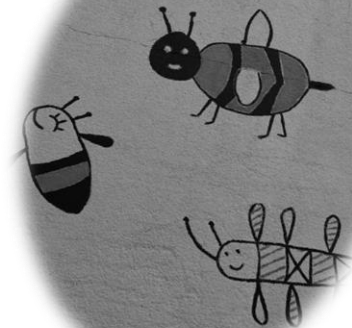
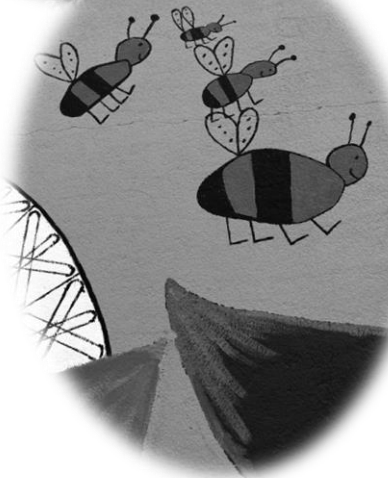
Pour clore l'année, les PS/GS ont assisté à un spectacle de cirque à Tannerre-en-Puisaye pendant que les CE1/CE2 et CM1/CM2 se rendaient à la ferme des grenouillettes à St Privé où, sous forme de rallye, ils ont cherché toutes les informations concernant les animaux de la ferme et ont été initiés à la traite des chèvres, à la fabrication de farine ainsi qu'à la fabrication des fromages de chèvre.

L'année s'est terminée par l'inauguration de la fresque collective réalisée par les élèves accompagnés de l'artiste Catherine Rymarski.

Cette fresque fait partie du projet de l'école intitulée « é-collier à fleurs » en lien avec la labellisation développement durable de l'école. Le motif du ruban reliant les fleurs entre elles a été réalisé par l'artiste suite au choix par vote de toutes les classes parmi tous les motifs inventés et dessinés par tous les élèves.



Ecole  
de DIGES  
MARSKA  
2021



Par ailleurs, les abeilles ont été strictement reproduites à partir des dessins des élèves. A cette inauguration, tous les partenaires de ce projet étaient réunis (les élèves, l'équipe pédagogique, les délégués de parents d'élèves, les employés municipaux, le secrétariat de mairie, le conseil municipal, l'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale et la conseillère pédagogique).



L'artiste plasticien est intervenu pour réaliser de l'art floral avec tous les élèves de l'école à partir de matériaux recyclables.



Ce projet comportait aussi un volet végétalisation des cours d'école où des bacs de plantations ont été installés pour que les élèves jardinent. Des aromates et des fleurs y ont poussé pour ensuite être distribués aux familles.



La fête de l'école a eu lieu le 8 juin sur la place du village où les élèves ont tous chanté des contes musicaux, accompagnés par Céline Tanguy de l'école de musique de Toucy. Ce projet a été financé par la communauté de communes.

Cette représentation fut suivie de la kermesse, dans la cour de l'école, organisée par l'AJD.



*Brigitte Ramel-Savoret*



## Association des Jeunes de Diges (AJD)

### Le p'tit mot de l'AJD

Petite rétrospective de notre fin d'année :

En mars, pour le cross inter-écoles, nous étions présentes autour de l'étang de Toucy pour apporter une touche de déco au départ et à l'arrivée des coureurs des écoles du secteur. Nous avons offert le goûter à tous les participants. Bravo à tous pour les performances !



En avril, pour notre chasse aux œufs, ce sont plus de 80 enfants accompagnés de leur famille qui sont partis à la recherche de nos œufs colorés munis de bottes (indispensables), d'un plan et d'indices pour résoudre les énigmes. Ils ont ainsi pu gagner un sachet d'œufs en chocolat.

Nos 3 lutins de Pâques étaient bien cachés, une petite photo et un tirage au sort ont permis à 3 enfants de remporter un énorme œuf en chocolat.

Pour les plus grands, ce sont 5 œufs d'or très bien cachés (3 d'entre eux n'ayant pas été trouvés le jour même) qui ont permis de gagner 3 gros œufs en chocolat et 2 paniers garnis de produits locaux.



Le 4 mai, place aux ados avec une journée qui leur était totalement consacrée. Initialement, nous proposons de les emmener en hauteur faire de l'accrobranche. Malheureusement la météo très capricieuse nous a contrainte à changer nos plans. C'est ainsi que nous avons accompagné 15 ados pour un déjeuner au Burger King puis une après-midi Bowling pleine de strikes mais aussi de gouttières, suivie de 2 parties de Laser game. Adrénaline, compétition, mais surtout bonne humeur, sourires et souvenirs ont été au rendez-vous !





Le 8 juin, l'année scolaire se termine : place à la fête de l'école !

Après un spectacle de chants des enfants, c'est dans la cour de l'école que tous sont venus s'amuser sur nos stands, se rafraîchir au bar à sirop ou à la buvette, se restaurer avec nos gaufres et barbe à papa. Les sourires et rires dans la cour ont témoigné de l'esprit chaleureux et convivial que nous aimons.



A l'heure où nous rédigeons cet article, nous sommes en pleine élaboration de nos prochaines manifestations pour cette année 2024/2025.

Pour finir, nous souhaitons vous rappeler que notre association a pour mission d'organiser des manifestations et des activités enrichissantes pour les enfants et les familles de notre village mais aussi des alentours. Ces moments de partage, de joie et de découverte sont rendus possibles grâce à l'engagement de chacun d'entre vous.

Cependant, pour que tout cela continue, **\*\*nous avons besoin de vous !\*\***

Notre Assemblée Générale se tiendra le **mardi 24 septembre à 18h**. Elle est cruciale pour la vie de notre association. Sans votre présence et votre participation active, nous ne serons pas autorisés à organiser nos événements futurs, ni d'offrir aux enfants ces moments si précieux qui font la différence.

En participant à notre AG, vous consacrerez 45 min de votre temps pour contribuer à l'avenir de nos événements et au bonheur des enfants.

**\*\*Chaque présence compte !\*\*** (si vous ne pouvez être présent, pensez à faire procuration)

Nous comptons vivement sur votre présence !

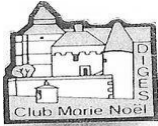
Enfin, notez d'ores et déjà la date du **1<sup>er</sup> novembre** pour notre fête d'**Halloween** et celle du **samedi 14 décembre** pour notre **marché de Noël** !

Nous vous espérons nombreux, à très vite !

L'équipe de l'AJD

Audrey, Emeline, Marjorie M, Marjorie V et Wendy





## Club Marie Noël

Notre début d'année a été bien actif et apprécié par nos adhérents, présents en nombre lors de nos clubs du 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, ainsi que notre repas « Choucroute » organisé le jeudi 15 février et confié au traiteur « La Farandole Gourmande » pour le plus grand plaisir de tous.

Notre loto du 17 mars a eu un franc succès, 113 participants, 25 lots distribués pour un montant total s'élevant à 815 €. Un grand merci à nos sponsors et particulièrement à Christelle de la boutique « TELLE qu'Elles » de Diges.

Le 25 mai, nous étions 18 adhérents réunis en l'église de Pourrain pour écouter, « ravis » le concert de Christelle LOURY dont le thème était « Les Belles Chansons Françaises ».



Le dimanche 1<sup>er</sup> juin, nous sortions pour notre repas de printemps au restaurant « La Croix Blanche » sis à Villiers Saint Benoit. Festivité repas plus animation musicale ambiance créole. L'accueil fut chaleureux, le repas très apprécié, la musique agréable avec une invitation à la danse pour certains, dommage que le soleil n'était pas de la partie nous privant ainsi de la terrasse extérieure.



Notre buffet campagnard a eu lieu le 4 juillet toujours précédé d'une randonnée « cool » organisée par Michel, 43 convives qui se sont régalés. Ces repas sont toujours de beaux moments de partage dans la bonne humeur. Un grand merci à nos adhérentes qui ont fait les salades et à celles et ceux qui nous aident pour la mise en place, le service à table et le rangement en fin de chaque occasion.



Le 24 juillet dernier nous étions un petit groupe d'adhérents à avoir répondu présents à la proposition de Daniel et Nicole Patin de visiter le Planétarium de Mailly le Château. Nous avons donc retrouvé sur place un autre groupe, et guidés par deux passionnés d'astronomie, Jean-Michel et Stéphane, intarissables sur le sujet, nous sommes partis à la découverte de notre univers...





Bien installés, dans la salle circulaire et climatisée du planétarium, sur des sièges inclinés nous permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le plafond de la coupole, nous avons vu le ciel s'animer avec la simulation du levé du jour et du soleil et la tombée de la nuit précédant l'arrivée des étoiles. Après avoir tout appris sur les constellations, les planètes, leur taille, leur éloignement par rapport à notre toute petite terre, nous avons clôturé notre soirée par un pique-nique pris en commun, très convivial.



Nous continuons de nous réunir une fois par mois pour notre atelier « dictée » et avons commencé lors de nos clubs d'été la confection des paquets cadeaux pour la décoration de notre commune pour Noël.

Nos évènements du 4<sup>ème</sup> trimestre :

- Fête de la Châtaigne le samedi 19 octobre, participation avec notre stand où nous vous attendons nombreux et vous proposerons des pâtisseries maison salées et sucrées, des croques monsieur et gaufres. Loterie avec 100 cadeaux à gagner.
- Repas d'automne le dimanche 17 novembre pour lequel nous avons retenu « La Farandole Gourmande » traiteur d'Auxerre.
- Loto le dimanche 1<sup>er</sup> décembre à la salle des fêtes de Diges. la nature des lots n'est pas encore fixée.
- Notre dernier club aura lieu le jeudi 12 décembre avec la bûche de Noël.

Nous rappelons que toute personne (retraîtée ou non) quel que soit son âge et sa domiciliation peut adhérer à notre club. Nos rencontres sont festives et nos échanges respectueux et amicaux. Le seul but est de partager de bons moments et rompre pour certains avec la solitude.

Pour tous renseignements, contactez-moi ou laissez un message au 06 72 66 73 54.

Patricia SERRIS, Présidente du Club Marie Noël



## Comité des Fêtes de Diges

### **43<sup>ème</sup> FETE DE LA CHATAIGNE- 19 octobre 2024**

Vous pouvez obtenir le bulletin d'inscription et le règlement du vide grenier en les demandant :

- Soit par mail : [mairie.diges89@wanadoo.fr](mailto:mairie.diges89@wanadoo.fr) ou [cdf.diges@laposte.net](mailto:cdf.diges@laposte.net)
- Soit par téléphone à la mairie : 03 86 41 12 89

N'oubliez pas d'indiquer si vous êtes résidant de Diges, car le bulletin d'inscription est différent afin de bénéficier des deux premiers mètres gratuits. Le paiement de votre emplacement devra obligatoirement être joint à votre réservation pour que celle-ci soit validée. Les chèques à l'ordre du comité des fêtes de Diges ne seront encaissés qu'au mois d'octobre, après la manifestation.

### **BESOIN DE BENEVOLES !!!**

Préparer et organiser la fête de la châtaigne, demande la mobilisation de nombreuses personnes pour la préparation, le jour de la fête et les jours d'après !!!

Comme chaque année l'installation débutera le mardi 15 octobre à partir de 9 heures. Le jour de la foire une multitude d'activités sont proposées: jus de pomme, grilloir à châtaignes, restauration, buvette, stand du boudin, stand des produits dérivés de la châtaigne. Il faut aussi approvisionner les stands, orienter les visiteurs vers les parkings, placer les exposants, renseigner, expliquer. Et le lendemain : trier, démonter, ranger! Pour toutes ces activités et pour perpétuer cette manifestation, nous avons besoin de vous, pour quelques heures, demi-journée, journée. Digeois le comité des fêtes et ses membres vous attendent. Le bénévolat est aussi une source de rencontre, de partage, de rire aussi.

- Inscription : Bertrand MAUPRONT 06 73 84 45 15

### **APPROVISIONNEMENT DE POMMES :**

Si vous êtes propriétaire de pommiers sur la commune de Diges et que votre récolte est supérieure à vos besoins, le comité des fêtes vous propose de les faire ramasser et de vous dédommager en jus de pommes ou de vous les payer sur la base du marché.

Merci de faire votre demande de ramassage avant le 30 septembre au :06 73 84 45 15.



## FC DIGES-POURRAIN

### Bilan rapide de la saison écoulée :

Effectif en hausse atteignant 97 licenciés (61 jeunes + 16 seniors + 20 vétérans).

La fête du club réunissant une centaine de joueurs et parents s'est déroulée le Samedi 29 Juin dans un climat festif et convivial. Au programme : ateliers, assemblée générale, repas, petits matchs.

Chacune des équipes ont bien représenté les couleurs du club que ce soit lors des plateaux le samedi

ou bien lors des tournois de fin d'année. Les seniors, eux, remontent dans le groupe A du championnat Ufolep.

Merci aux partenaires et sponsors qui nous accompagnent fidèlement dans nos divers projets dédiés à toujours améliorer le confort de nos licenciés.

Merci bien évidemment aux communes de Diges et Pourrain ainsi qu'à leurs comités des fêtes respectifs.

Merci aux éducateurs bénévoles qui encadrent nos jeunes et aussi aux parents qui les accompagnent le samedi.



Concernant les travaux au stade de Diges, le chantier touche à sa fin et le club prendra possession des nouveaux locaux d'ici la Toussaint. Le club remercie également la mairie et ses agents communaux pour la remise en état du terrain de foot à 11 prévue à l'automne.

Le Samedi 1<sup>er</sup> Septembre 2024 après-midi a eu lieu la rentrée du foot sur le terrain de Pourrain. Ce fut l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux jeunes et leurs parents. Si vous n'avez pas pu venir ce jour-là, il est encore temps de se rendre aux autres entraînements (voir horaires sur le tableau ci-dessous).

CATEGORIES	AGES	HORAIRESD'ENTRAÎNEMENT	LIEUXD'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS PAR AN
Vétérans	+ 35 ans	Judi 19h30- 21h	POURRAIN DIGES	50 €
Seniors	+ 18 ans	Mercredi 19h30- 21h	POURRAIN DIGES	80 €
U16 - U17 - U18	Nés de 2007 à 2009	Lundi 18h-19h30 Judi 17h30-19h	TOUCY	48 €
U14 - U15	Nés de 2010 à 2011	Lundi 18h-19h30 Mercredi 18h00- 19h30	POURRAIN DIGES	48 €
U12 - U13	Né(e)s de 2012 à 2013	Lundi 18h-19h30 Mercredi 15h30- 17h	POURRAIN DIGES	45 €
U10 - U11	Né(e)s de 2014 à 2015	Lundi 18h-19h30 Mercredi 15h30- 17h	POURRAIN DIGES	45 €
U8 - U9	Né(e)s de 2016 à 2017	Mercredi 14h-15h30	POURRAIN DIGES	45 €
U6 - U7	Né(e)s de 2018 à 2019	Mercredi 14h-15h30	POURRAIN DIGES	45 €

Le club recherche activement des jeunes âgés de 5 à 14 ans pour compléter les équipes actuelles. Football-club Diges-Pourrain Contact : Nicolas PIERRON 06 88 09 75 20



## Tennis Club de Diges

Cette saison, le nombre de familles adhérentes est stable.

Les agents communaux ont procédé à l'entretien du court et à la réparation des parties endommagées.

Malgré quelques faux rebonds le terrain est agréable et permet de jouer en sécurité.

« Le tennis à l'école » financé par le club s'est déroulé comme prévu. En dépit d'un printemps pluvieux les 10 demies-journées ont pu être organisées.

Cette opération sera renouvelée en 2025.

12 jeunes ont participé au stage d'initiation et de perfectionnement du lundi 5 au vendredi 9 août.



**Les participants à l'animation organisée au mois d'août**

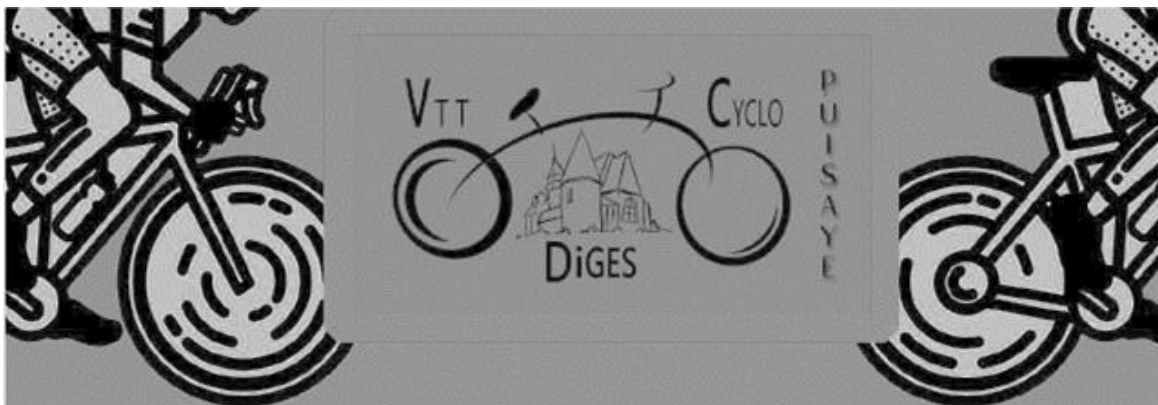
Pour nous rejoindre, contacts :

Jocelyne Bourgeois 06 60 78 25 35

Yves Le boulbin 06 77 95 70 58

Aimée Delille 03 86 41 12 43

## CLUB VTT CYCLO DIGES PUISAYE



### CONTACTS:

Guillaume  
(groupe compétition)  
au  
06.20.04.04.74  
Ou  
Michel au  
06.85.84.10.44



# CLUB VTT CYCLO DIGES PUISAYE

### TARIFS à l'année :

- Enfant moins de 16 ans:
- VTT loisirs (1 entraînement/sem)  
: 60 euros
  - GROUPE Compétition  
(2 entraînements/sem,  
VTT/cyclo, places limitées)  
: 120 euros

**REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS  
ET SORTIES CLUB**

**A PARTIR DU 04/09/24 !**

**Une séance d'essai possible**

### HORAIRES:

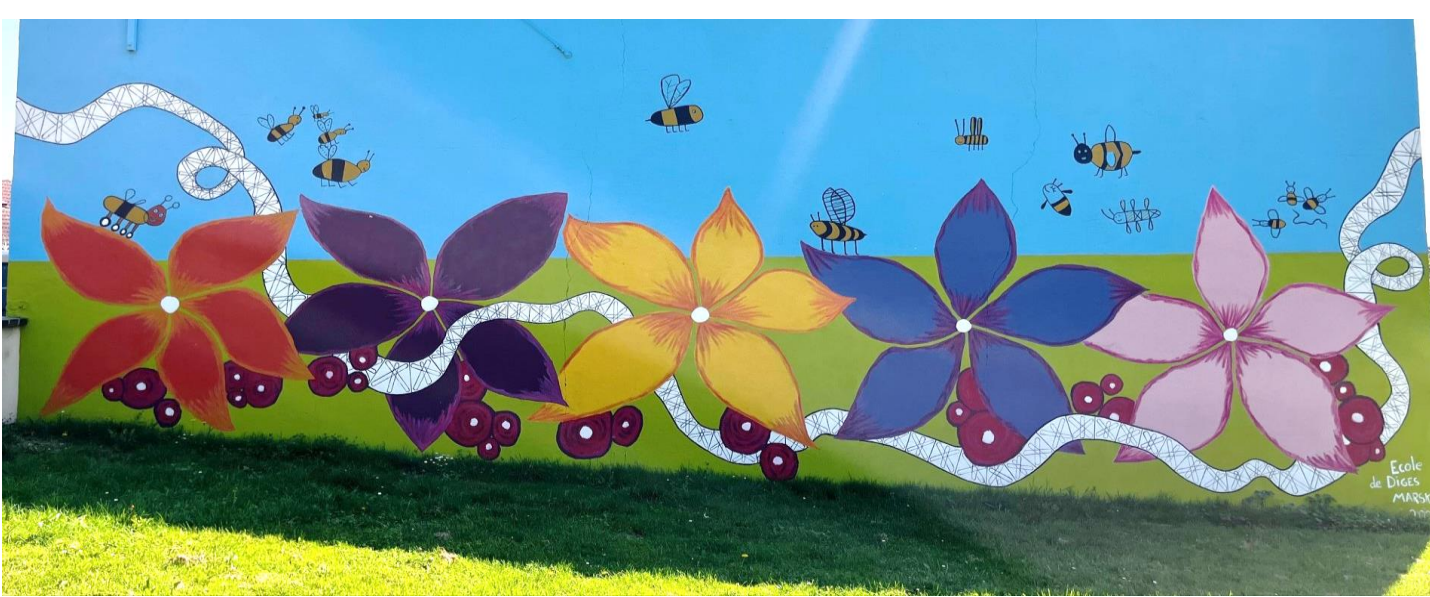
Entraînement Jeunes VTT  
=> les mercredis de 14h à 16h30  
+ le samedi 10h-12h pour le groupe  
compétition (Cyclo/VTT)  
(accompagnateurs/parents/encadrants  
bienvenus: licence offerte)

Sortie VTT adultes

=> Les samedis de 14h à 16h30

Départ STADE de FOOTBALL DE  
DIGES





**TOURNIER JEAN-PAUL  
PEINTURE- PAPIERS PEINT**



**15, CHEMIN DES DEUX PUIITS  
VOLVENT - 89240 DIGES  
TEL : 03.86.41.17.35  
06.13.22.72.75**

**PEINTURE  
DECORATION  
REVETEMENT  
DE SOL & MURS  
VITRERIE**



**Entretiens et Réparations  
motoculture à domicile**

- \*Tondeuses/Tracteurs tondeuses
- \*tronçonneuses
- \*Taille-haies
- \*Motoculteurs
- \*Débroussailluse...

**ROGER Charly**  
Mail: [cr.motoculture89@gmail.com](mailto:cr.motoculture89@gmail.com)  
Tel: 07.49.67.17.57

Siret: 98389134200013



**Services d'Aide au Maintien à Domicile**  
8 rue du Pont Capureau 89130 TOUCY  
03.86.74.92.80  
[activunapuisayeforterre@outlook.fr](mailto:activunapuisayeforterre@outlook.fr)

**M.R Multi-Services**

**Morainville Richard** | Homme toutes mains  
SIRET 900791898 00019 | [Morainvillerichard@gmail.com](mailto:Morainvillerichard@gmail.com)



Travaux int et ext, études toutes propositions  
2 rue des corniers 89240 DIGES  
06 15 03 57 76

**Vêtements, Chaussures et Accessoires  
Votre Showroom**

**TELLE**  
*Qu'elles*

TELLE qu'elles telle\_qu\_elles  
[tellequelles.shop@gmail.com](mailto:tellequelles.shop@gmail.com)

Christelle BUCHEZ GRACY - 28 rue des Glycines - 89240 DIGES  
Tél: 06.66.39.81.23

**GROUPE 123**  
immo.com

**RAPIDE**  
**EFFICACE**  
**DYNAMIQUE**  
**AU BON PRIX**  
**EN TOUTE SECURITE**

**FNAM**

**www.groupe123immo.com**  
[appoigny@groupe123immo.com](mailto:appoigny@groupe123immo.com)  
17, place de la liberté - 89380 APPOIGNY  
03 86 18 01 01

**Julie BARBIER**  
07 65 50 11 48





**MECANIQUE A DOMICILE**  
*Toujours à votre service*

- Entretien périodique
- Montage/Equilibrage de pneus
- Distribution/Embrayage
- Diagnostic électronique

Email : [jmbdom89@outlook.com](mailto:jmbdom89@outlook.com)  
**N°06.20.73.94.80**

Mr BRUN  
 Jimmy

3 Lieu dit Les  
 Beaufumés  
 89560  
 Ouanne

**Wilfrid SWARTVAGHER**  
**RENOVATION ET AMENAGEMENTS**  
 en bois et matériaux naturels  
 intérieur et extérieur

89240 DIGES - 06 41 84 19 71  
[wilfrid.swartvagher@gmail.com](mailto:wilfrid.swartvagher@gmail.com)

**Couverture - Zinguerie  
 Démoussage**

**Denis CARRE**

53 rue des Sources Montchenot  
**89240 DIGES**

**Tel : 03.86.41.14.89**

**RENAUDAT VINCENT**

Plomberie  
 Chauffage  
 Zinguerie

Neuf  
 &  
 Rénovation

Entretien - Dépannage - Ramonage  
 4 Le Colombier 89240 DIGES  
 Tél/Fax : 03 86 41 28 28  
 Siret 448 887 190 000 16

**COURTILLAT ERIC**

4 hameau Arqueneuf  
 89240  
 Diges

Travaux publics et particuliers  
 Terrassement  
 Assainissement  
 Goudronnage

Tel : 03 86 41 00 75  
 portable : 06 62 35 00 75  
[courtillat.e@live.fr](mailto:courtillat.e@live.fr)

**LUDO SERVICES**  
 A la MAISON INTÉRIEURE  
 et Extérieur

Le Petit travaux de  
 jardinage  
**LE PETIT TRAVAU  
 DE BRICOLAGE**

SIRET 792.543.662  
 Tel: 06. 40 92 69 76  
[ludoservices89240@gmail.com](mailto:ludoservices89240@gmail.com)

89240 POURRAIN

services à la personne  
 50% de réduction d'impôts!

**Art Batiment et Patrimoine**

Maçonnerie neuf et rénovation  
 Enduit, Carrelage, Faïence  
 Couverture, Zinguerie  
 Aménagements de combles - A.B.P

14 la forêt 89240 DIGES  
 06 22 41 71 03 / 03 86 33 15 89  
[sarl.abp@sfr.fr](mailto:sarl.abp@sfr.fr)  
[www.artbatimentetpatrimoine.fr](http://www.artbatimentetpatrimoine.fr)

**AMBULANCE - VSL - TAXI**  
**St CHRISTOPHE**  
**03 86 41 51 09**

89560 COURSON-  
 LES-CARRIÈRES TAXIS : Andryes, Courson, Diges et Ouanne